

QUESTIONS/REPONSES EN DATE DU 09/09/2025

Objet : CONSULTATION CONTROLE TECHNIQUE - CREATION DE QUATRE GENERATEURS PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITURES TELEPORTS ET TELESITE

Question n°1 : Pouvez-vous nous confirmer le classement des bâtiments sur lesquels seront installés les panneaux ?

Réponse n°1 :

Site	Usage	Localisation
Télesite, 4, rue Morane Saulnier Tarbes	ERP type W 5ème catégorie Code du travail	TARBES
Téléport 1	ERP type W 5ème catégorie Code du travail	JUILLAN
Téléport 2	Tertiaire code du travail	JUILLAN
Téléport 3	ERP type W 5ème catégorie Code du travail	JUILLAN
Téléport 4	Tertiaire code du travail	JUILLAN

Question n°2 : Quelle est la puissance envisagée pour les installations PV ?

Réponse n°2 :

Puissances envisagées des installations :

- T1&2 : 105 kWc ;
- T3 : 70 kWc ;
- T4 : 36 kWc ;
- TELESITE : 108 kWc.

Question n°3 : Ligne 6 du DPGF : Attestation hand : non exigible pour ce type de travaux, pouvons-nous supprimer cette ligne ?

Réponse n°3 : En effet, il s'agit d'une erreur de notre part. **Une nouvelle DPGF rectifiée vous est transmise en PJ de ce mail.**

Question n°4 : Ligne 7 Vérif électriques : merci de préciser le périmètre des vérifications : par défaut nous ne prévoyons pas d'attestation type S 21 ou similaire.

Réponse n°4 : L'installation PV sera entièrement neuve en autoconsommation et branchement sur les installations existantes donc prévoir une attestation de conformité type S21.

Question n°5 : Merci de nous confirmer également si nous devons intégrer les EFAE à notre mission sachant qu'il s'agit plutôt du rôle de la maîtrise d'œuvre.

Réponse n°5 : L'EFAE est à prévoir dans le sens où nous sommes assistés par une AMO et non pas une maîtrise d'œuvre.